

AIDES AUX INVESTISSEMENTS

REGION NOUVELLE AQUITAINE
Programme de Développement Rural
Limousin 2014-2020

**« Création et agrandissement de retenue pour le
stockage d'eau destinée à l'irrigation agricole».**

Échéances

Ouverture appel à projets :

16 décembre 2019

Date limite de dépôt des dossiers complets :

31 mars 2020

Bénéficiaires

- Structures collectives, dont les associations syndicales des propriétaires (ASA, ASL...)
- Collectivités territoriales,
- Propriétaires privés,

Travaux admissibles

- Création de la retenue (achat terrain, terrassement, génie civil),
- La station de pompage (génie civil, électromécanique, raccordement électrique),
- Le réseau primaire jusqu'à la parcelle.
- Frais de dossier réglementaire, d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES PROJETS ET DES CRITERES D'ELIGIBILITE EXIGES

	Ni augmentation de surface, ni augmentation des prélèvements Z.E. ou H.Z.E		Extension des surfaces irriguées ou des prélèvements sur des masses d'eau			
	Ia	Ib	Z.E.		H.Z.E.	
			Ila1	Ila2	Ila1	Ila2
C1 : Projet conforme à la réglementation nationale	X	X	X	X	X	X
C2 : Investissement réalisé dans le périmètre d'un SDAGE	X	X	X	X	X	X
C3 : Système de mesure de consommation d'eau	X	X	X	X	X	X
C5 : Analyse environnementale montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative importante sur l'environnement			X	X	X	X
C6 : Evaluation attestant que le projet est susceptible de permettre au moins 10% d'économie d'eau par rapport au prélèvement brut annuel et réalisation effective d'au moins 50% des économies d'eau potentielle présentées dans l'évaluation					X	X
C.Limousin : Si le projet comprend une augmentation de surface irriguée ou une augmentation de prélèvement, le projet doit comprendre un volet « pilotage et gestion raisonnée des quantités d'eau apportées aux parcelles », pour les surfaces nouvellement irriguées			X	X	X	X

Z.E. : Zone d'Equilibre ;

H.Z.E. : Hors Zone d'Equilibre (voir annexes 1 et 2)

x Critère d'éligibilité requis

Ia : Création ou agrandissement de réserves de substitution et/ou de réalimentation pour le soutien d'étiage et réseau associé

Ib : Opération permettant le recyclage des eaux traitées en remplacement de prélèvements existants

Ila1 : Création de réserves et réseau associé permettant d'augmenter les volumes prélevés hors période d'étiage

Ila2 : Agrandissement de réserves et réseau associé permettant d'augmenter les volumes prélevés hors période d'étiage Les critères d'éligibilités pour les projets Ila1 et Ila2 sont spécifiés dans la notice d'information.

Taux d'aide

60 %

Aides région Nouvelle Aquitaine et Europe

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

Aide à l'autonomie et la gestion en eau dans les exploitations agricoles

- Travaux portant sur les ouvrages d'abreuvement,
- Investissements à réaliser pour l'irrigation des terres agricoles, à savoir : travaux d'infrastructures, matériels de surface
- Tous projets innovants favorisant l'autonomie en eau dans les exploitations agricoles.

Nature de travaux		Plafond des travaux et fournitures (HT)	Plafond des investissement (HT)
Abreuvement au champ	JA	9 400.0	12 000.0
	Autres	6 300.0	8 000.0
Abreuvement aux batiments	JA	16 500.0	21 000.0
	Autres	11 000.0	14 000.0
Irrigation	JA	23 700.0	30 000.0
	Autres	15 800.0	20 000.0

JA* : Jeune Agriculteur installé depuis moins de 10 ans, bénéficiaire ou non de la Dotation Jeune Agriculteur, âgé de moins de 40 ans lors de son installation.

REGION NOUVELLE AQUITAINE

aides régionales PCAE

"adaptation au changement climatique"

Protection contre le gel et/ou la grêle

INVESTISSEMENTS ADMISSIBLES

- 1. Tour antigel fixe ou mobile,**
- 2. Systèmes dédiés exclusivement à la lutte contre le gel par aspersion sur frondaison,**
- 3. Filets paragrêle.**

MONTANTS ET TAUX D'AIDE

- Le montant plancher 5 000 € HT.
- Le montant plafond est quant à lui de :
 - 40 000 € HT
 - 72 000 € HT 2 associés en GAEC
 - 100 000 € HT + de 3 associés

Le taux d'aide de la Région est de 25 %.

Bonifié de 5% pour les JA, les exploitations certifiées AB ou HVE.

PROGRAMME LANCE EN 2019

RECONDUCTION 2020 ?